



Négociation sur le stress : un enjeu pour l'encadrement

La négociation interprofessionnelle qui s'est ouverte ce lundi 7 avril et qui porte sur la transposition de l'accord-cadre européen sur le stress au travail de mai 2004 doit déboucher sur des mesures concrètes et immédiates.

Cette négociation s'ouvre dans un contexte marqué par un inquiétant développement des pathologies liées au travail, du stress, des suicides.

L'Ugict-CGT s'engage à informer les cadres et les techniciens de l'évolution de la négociation. Elle les appelle à être très attentifs à son contenu et à se saisir de cette opportunité pour intervenir et débattre de ces questions de santé au travail dans les entreprises.

Le mode de management qui se généralise aujourd'hui, fondé sur la course à la performance, les indicateurs quantitatifs et les évaluations de résultats individuels est la principale cause du stress et du mal-vivre.

L'encadrement est concerné d'une façon particulière dans la gestion, mais surtout par la prévention des risques pour lui-même et pour les autres salariés. Sa place dans le travail le met aux premières lignes pour contribuer à créer les conditions d'une prévention efficace du stress et des risques psychosociaux.

La réponse aux enjeux posés ne pourra s'exonérer de pointer la nécessité de construire un mode de management alternatif fondé sur d'autres stratégies d'entreprise pour promouvoir d'autres formes d'organisation du travail.

Montreuil, le 8 avril 2008

Contact : sante.travail@ugict.cgt.fr